

Addenda relatif aux Services professionnels

Le présent Addenda relatif aux Services professionnels, ainsi que les Conditions principales et l'Énoncé des travaux (EDT), seront intégrés dans un Bon de commande convenu par le Client et LabVantage au titre des Services professionnels. Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans l'Addenda sont définis dans les Conditions principales.

1. Services et livrables

En contrepartie des Frais de services, LabVantage exécutera les Services décrits dans le Bon de commande et l'Énoncé des travaux.

2. Modèle de tarification

Le Bon de commande et l'EDT préciseront si les Services seront exécutés sur une base Prix forfaitaire ou Temps et matériaux.

2.1 Temps et matériaux. Pour les Services exécutés sur une base Temps et matériaux, le temps de travail et une licence LabVantage relative à tout Produit du travail livré avec les Services sont les seuls Livrables. Toute référence à des livrables énoncés dans un EDT sur la base Temps et matériaux sera interprétée au sens de Produit du travail potentiel. Le tarif journalier des Services professionnels indiqué dans le Bon de commande est valable pour huit (8) heures de travail par jour maximum et ne s'applique qu'audit Bon de commande pendant une durée maximale de (12) mois. Les tarifs en vigueur de LabVantage s'appliqueront à toute autre commande.

2.2 Prix forfaitaire. Pour les Services exécutés sur la base d'un Prix forfaitaire, LabVantage fournira les Services et les Livrables énoncés dans l'EDT.

3. Dépenses

Le Client remboursera à LabVantage tous les frais de déplacement raisonnablement engagés pour exécuter les Services professionnels. LabVantage informera le Client avant d'engager lesdits frais.

4. Facturation

LabVantage facturera : (a) les frais Temps et matériaux mensuels ; (b) les frais au Prix forfaitaire basés sur les étapes de facturation indiquées dans l'EDT ; et (c) les frais mensuels.

5. Garantie

LabVantage garantit que les Services seront fournis par du personnel qualifié qui agira avec diligence et professionnalisme. En cas de violation de la présente garantie, le seul recours du Client sera d'obtenir de LabVantage la réparation, le remboursement ou le remplacement des Services professionnels non conformes, en fonction de ce que LabVantage jugera adéquat à sa seule discrétion.

6. Calendrier

Les calendrier ou date de livraison énoncés dans l'EDT ne représentent qu'une estimation raisonnable. Le Client et LabVantage travailleront en collaboration pour élaborer le plan du projet. Les délais réels du projet dépendent de l'exécution en temps opportun par le Client de ses obligations ainsi que de facteurs échappant au contrôle des parties.

7. Contrôle des modifications

Les parties recourront aux procédures de contrôle et d'acceptation des modifications de LabVantage détaillées dans l'EDT. Toute modification de la portée des services, des spécifications des exigences fonctionnelles ou d'un Livrable accepté peut entraîner des Frais supplémentaires précisés dans une Demande de modification ou un Bon de commande.

Une fois que le Client et LabVantage auront convenu de la date des Services professionnels ou d'une formation, le Client ne pourra modifier la date qu'en donnant un préavis écrit de (2) semaines. Si le Client choisit de reporter les Services professionnels au-delà de 6 semaines, LabVantage se réserve le droit de facturer au Client des frais de retard allant jusqu'à dix (10 %) des Frais à Prix forfaitaire ou des Frais totaux Temps et matériaux des Services indiqués sur le Bon de commande. Les frais de retard ne sont pas remboursables et s'appliqueront aux Services professionnels repris dans les six (6) mois.

8. Chef de projet

Le Client désignera un chef de projet compétent pour faciliter la communication, résoudre les problèmes et donner accès au Contenu, au personnel, à l'équipement, aux bureaux et aux autres ressources du Client nécessaires à l'exécution de l'Accord par LabVantage. Le Client informera LabVantage en temps opportun si le chef de projet change.

9. Modification des Livrables

Le Client peut modifier le Produit du travail ou créer des œuvres dérivées de tout code objet fourni avec le Produit du travail dans le seul but d'utiliser cette technologie dans le cadre des activités commerciales internes du Client ou de ses Sociétés affiliées en lien avec l'Offre ou les Offres. LabVantage décline toute responsabilité associée à ce contenu. Les garanties et indemnités prévues par l'Accord ne s'appliquent à aucun Produit du travail modifié par le Client.